

SEMINAIRE

FAIRE FACE AU SURENDETTEMENT DES LOCATAIRES :

**Stratégies, méthodes et organisation pour éviter
l'expulsion et préserver sa créance**

11-12 Décembre 2012

**Novotel Paris La Défense
2 Bd de Neuilly 92 081 LA DEFENSE**

Métro : Ligne 1 Esplanade de La Défense
RER A La Défense
Tel : 01 41 45 23 23

Contact :

Victoria ESTEBAN

Tel : 01.40.75.79.04 Fax : 01.41.83.23.99

v.esteban.afpols@union-habitat.org

Enjeux du séminaire

Le nombre de dossiers déposés et jugés recevables par les Commissions de Surendettement est en augmentation croissante et s'envole même sur certains territoires, alors que les charges afférentes au logement (loyer, eau, gaz, électricité) n'ont jamais pesé aussi lourd sur le budget des ménages.

Dans ce contexte, les bailleurs sociaux voient les procédures de rétablissement personnel se multiplier et se traduire, le plus souvent, par un effacement de créance. Ils doivent désormais gérer un paradoxe : assurer leur mission de maintien dans les lieux du locataire tout en faisant face à des situations de surendettement de plus en plus nombreuses et difficiles.

Doit-on en déduire que le surendettement est désormais subi et que le bailleur n'a d'autre choix que d'envisager un effacement de créance rapide pour limiter ses pertes ? De vrais leviers législatifs et institutionnels existent pourtant.

Il devient plus que jamais nécessaire d'interroger les partenariats à mettre en place sur son territoire, les modes d'organisation interne à déployer et les outils à construire pour cogérer le traitement du surendettement plutôt que de le subir.

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux personnels des organismes de logement social en charge du traitement des dossiers de surendettement :

- D'acquérir une vision claire des évolutions législatives et des perspectives qu'elles offrent en termes de traitement du surendettement
- D'identifier et de comparer les pratiques et les outils mis en place par d'autres bailleurs
- De comprendre comment développer des relations partenariales constructives avec tous les acteurs du surendettement, y compris le débiteur.

Mardi 11 Décembre

08h45 **Accueil des participants**

09h15 **Introduction**

Présentation du séminaire

Géraud BEAUFRERE, Consultant en Formation AFPOLS

09h30 **Qui sont les ménages surendettés ? Mises en perspectives au regard de l'enquête typologique sur le surendettement menée par la Banque De France**

1) Les évolutions contextuelles

- La typologie des ménages en impayés (sur la base de l'enquête typologique 2007)
- L'évolution du niveau d'endettement (sur la base du baromètre du surendettement)
- Le flux des dossiers : quels constats et quels impacts sur le fonctionnement des commissions ?

10h30 **Pause (15 mn)**

2) Revue du fonctionnement d'une commission

- Le règlement intérieur de la commission
- Les acteurs et leur rôle dans la commission
- Le pilotage et les prises de décision

3) Le bailleur social : un créancier comme les autres ? La position de la Banque De France.

Banque De France : Jean Luc VATIN, Directeur du service Surveillance des Relations entre les Particuliers et la Sphère Financière

11h30 **Les points clé de la réforme LAGARDE : ce qui change dans la procédure de traitement du surendettement**

- Le transfert de compétences du JEX vers le juge d'instance
- La voix délibérative du juriste et du conseiller ESF
- La transparence et le droit d'information des tiers (règlement intérieur de la commission, avis de jugement d'ouverture de PRP, FICP)
- Une procédure plus rapide et plus efficace
- Les nouveautés relatives à la recevabilité du dossier
- La déjudiciarisation partielle du traitement du surendettement
- Le calcul du reste à vivre
- Les mesures pouvant être prononcées par la commission
- Le renforcement de la protection du débiteur surendetté (dont la suspension de la mesure d'expulsion)

Huberte WEINUM, Direction Juridique de L'Union Sociale pour l'Habitat

12h30	Déjeuner
--------------	-----------------

14h00 Le surendettement des ménages : revue des aspects juridiques et pratiques du dispositif

a) La procédure de surendettement

- Les effets du dépôt d'un dossier
- La recevabilité et l'appréciation de la situation de surendettement
- La bonne foi
- L'interdiction de régler ses dettes

b) La PRP

- La négociation amiable
- La prise en compte des revenus et des dépenses
- Le cas particulier du déposant seul
- L'inscription au FICP

Mark BEGUERY, Chef du service Infobanque et Surendettement

15h30 Pause

15h45 TABLE RONDE

Renforcer la concertation entre les acteurs du surendettement

- Le travailleur social : l'accompagnement du dépôt du dossier ; ce que change le fait d'avoir une voix délibérative sur la commission
- Banque De France : les modalités de traitement de la situation de surendettement
- Le juge : conséquences du transfert de compétences du juge de l'exécution vers le Tribunal d'Instance ; modalités d'appréciation de la situation du ménage surendetté
- Le bailleur social : comment s'associer au processus d'analyse pour éviter de subir les suites

Vincent VIGNEAU, Vice Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

Banque De France : Mark BEGUERY, Chef du service Infobanque et Surendettement

Anne-Véronique MORIZUR, Responsable du service social du personnel à la mairie de Levallois, siégeant à la commission des Hauts de Seine

Sébastien MOREL, Responsable recouvrement et contentieux, Emeraude Habitation

18h00 Clôture de la journée

Mercredi 12 Décembre

- 8h30 Accueil et inscription aux ateliers**
Seront présents en ressource sur la journée :
Luc ALGAN, Chargé de Mission au service Surveillance des Relations entre les Particuliers et la Sphère Financière (Banque de France)
Flavienne CHADELAUD, Secrétaire de Commission de Surendettement (Banque de France)
Anne-Véronique MORIZUR, Responsable du service social du personnel à la mairie de Levallois, siégeant à la commission des Hauts de Seine
- 8h45 PRATIQUES D'ORGANISME**
Adapter son processus de gestion des situations de surendettement à l'évolution du contexte socioéconomique et législatif
Emilie MARTIN, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Logement Francilien
- 9h30 ATELIERS**
ATELIER 1 : Comment convaincre un locataire de déposer un dossier de surendettement
L'atelier a pour objectif de définir un argumentaire qui conscientise le locataire et qui lui démontre en quoi le dépôt d'un dossier de surendettement lui ouvre des perspectives de « sortie de crise ».
Marie Noëlle DESOEUVRE, formatrice AFPOLS
- ATELIER 2 : Bâtir un argumentaire pour négocier un plan amiable avec la Banque De France**
L'atelier fonctionnera sur la base d'une étude de cas. Il se fixera pour objectif :
 - De démontrer la faisabilité et l'intérêt du plan
 - De personnaliser ce plan de manière à en faciliter l'exécution
 - De mettre en œuvre les conditions d'accompagnement et de suivi nécessaires à sa viabilité*Sébastien MOREL, Responsable recouvrement et contentieux, Emeraude Habitation*
Banque de France : Bernadette ADAMSKI , responsable du service des Particuliers à la succursale de Nanterre
- ATELIER 3 : Contester une mesure de surendettement ou une PRP**
L'atelier se fixera comme objectif de répondre à 3 questions :
 - Quand la contestation est-elle opportune ?
 - Comment « modéliser » une démarche de contestation ?
 - Quelles sont les incidences de la contestation sur le recouvrement de la créance ?*Christophe CHAUMANET, avocat et formateur*
- 11h45 Synthèse des ateliers en plénière**

12h30	Déjeuner
--------------	-----------------

- 14h00** **Intervention de clôture : Surendettement et logement social**
Politique du Logement d'Abord, DALO : quels impacts sur la proportion de ménages surendettés dans le logement social ?
Présentation des résultats de l'enquête sur l'évolution des PRP dans le logement social
Patrick KAMOUN, Union Sociale pour l'Habitat / DRIP
- 15H00** **Synthèse du séminaire et débat**
Christophe CHAUMANET, avocat et formateur
Géraud BEAUFRERE, Consultant en Formation AFPOLS
- 15h45** **Clôture**

Bulletin d'inscription

Faire face au surendettement des locataires :
stratégies, méthodes et organisation pour éviter les expulsions
et préserver sa créance
11-12 Décembre 2012

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter :

Fait à :

Le :

Signature :

Tarifs : 1450 € hors hébergement et repas du soir

Cotisation de l'organisme à l'AFPOLS obligatoire.

Bulletin à retourner à Victoria ESTEBAN
AFPOLS, 2 rue Lord Byron, 75 008 PARIS, Tel : 01.40.75.79.06 Fax : 01.40.75.04.21

v.morelon.afpols@union-habitat.org